Instituut van de Bedrijfsrevisoren
Institut des Réviseurs d'Entreprises

Koninklijk Instituut - Institut royal

COMMUNICATION[1] 2011/9 DE L'INSTITUT DES REVISEURS D'ENTREPRISES

Le Président

Correspondant	Notre référence	Votre référence	Date
sg@ibr-ire.be	EV/SF/fb		30-05-2011

Chère Consœur,
Cher Confrère,

Concerne : Impact du retrait de l'agrément par la CBFA d'une entreprise d'assurances sur les bénéficiaires d'une assurance groupe

1. Contexte

En septembre 2009, l'entreprise d'assurances *Apra Leven* avait déjà été mise par la CBFA sous contrôle renforcé. Le comité de direction de la CBFA a, lors de sa réunion du 4 mars 2011, décidé de retirer, avec effet immédiat, l'agrément de l'entreprise d'assurances *Apra Leven* pour toutes les branches d'assurance et de supprimer dès lors *Apra Leven* de la liste des entreprises d'assurances agréées.

2. Analyse

L'intervention du Fonds spécial de protection des dépôts et des assurances sur la vie n'est pas prévue dans l'hypothèse où une entreprise d'assurances qui offre des assurances groupe, fait faillite.

Nous vous invitons dès lors à vérifier si votre client a souscrit une assurance groupe auprès d'*Apra Leven*. Dans l'affirmative, nous vous conseillons de tenir compte des conséquences de cette souscription sur vos procédures d'audit.

Je vous prie d'agréer, Chère Consœur, Cher Confrère, l'expression de mes sentiments les plus confraternels.

Michel DE WOLF

[1] Les Communications sont de nature informative et ne revêtent pas de caractère contraignant (Rapport au Roi, A.R. 21 avril 2007, *MB* 27 avril 2007, p. 22890). Les communications sont des documents qui contiennent des renseignements d'ordre purement informatif, tels qu'une description des techniques d'audit ou d'une obligation légale, réglementaire ou normative relative au métier de réviseur d'entreprises. Les communications ne contiennent pas des avis ou des opinions du Conseil de l'Institut.

Bld E. Jacqmainlaan 135/1
B-1000 Bruxelles/Brussel
TEL.: 02 512 51 36
FAX: 02 512 78 86
e-mail: info@ibr-ire.be
Bank/Banque:
IBAN: BE 11 0000 0392 3648
BIC: BPOTBEB1

Créé par la loi du 22 juillet 1953
Opgericht bij wet van 22 juli 1953